

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 22 octobre 2024

Délibération n° 100-2024

Point 03.1

### Point 03.1. de l'ordre du jour

#### Modification d'intitulé de parcours – Faculté des Arts

##### EXPOSE DES MOTIFS

La faculté des Arts souhaite modifier les noms de trois de ses parcours pour la rentrée universitaire 2025/2026.

1/ Pour le parcours de master « Écoute critique et production en musiques actuelles » deviendrait « **Création-Production en musiques actuelles** ». Ce parcours a été créé en 2019 pour offrir une possible poursuite d'étude adaptée aux étudiants diplômés de la licence « musiques actuelles ». Il vise conjointement l'acquisition de compétences professionnelles avancées en création musicale et en techniques de production (prise de son, mixage...), avec une approche pratique (pédagogie par projet) complétée d'une formation par la recherche. Les perspectives professionnelles incluent les métiers de la création artistique (compositeur-interprète, musique à l'image, musique appliquée, réalisateur artistique...) et de la technique (technicien son, sound-designer...).

##### Difficultés constatées

- L'expression « écoute critique », inspirée d'un enseignement du Conservatoire National de Paris, s'avère mal comprise par les candidats, les étudiants, et même certains enseignants. Nous devons également songer à la bonne compréhension de ce titre par les professionnels de la filière musicale qui le verront inscrit sur les CV des étudiants. Le mot « écoute » renvoie à une position passive qui ne correspond pas à la réalité du Master (pédagogie orientée « pratique ») tandis que le terme « critique » présente dans le langage courant une connotation négative qui nécessite une contextualisation. De ce fait, cette expression n'est pas pertinente pour servir de titre à la formation, en particulier pour les candidats ou recruteurs à qui elle n'est pas expliquée.
- Le terme « production » prête à confusion. Dans les musiques actuelles, il renvoie à trois significations différentes qui correspondent à des métiers et compétences distincts :
  - Le producteur au sens officiel désigne dans le droit français un investisseur qui finance et exploite commercialement le travail des artistes (en organisant des spectacles, des sessions d'enregistrement). Ce métier n'est pas du tout concerné par le parcours de Master ECPMA, mais des candidats ont parfois fait la confusion, ce qui conduit à des déceptions et frustrations bien compréhensibles (donc des abandons).
  - Dans le langage musical courant, le terme producteur peut aussi désigner un « réalisateur artistique », qui assiste les artistes lors de séances d'enregistrement, en s'investissant dans le travail créatif. Ce métier est partiellement concerné par le parcours de Master ECPMA.
  - Dans le langage musical courant, le terme producteur désigne également un créateur disposant de compétences techniques et utilisant des moyens électroniques pour créer, interpréter et enregistrer ses œuvres dans un même geste, le plus souvent en musique électronique ou en hip-hop. Dans la filière musicale actuelle, les créateurs professionnels de contenus musicaux sont majoritairement des créateur-producteurs correspondant à ce profil, que ce soit dans la musique à l'image, le beatmaking, le sound-design, ou le jeu vidéo. Les métiers correspondant à ce profil de créateur-producteur sont particulièrement visés par le Master ECPMA.

### *Solution proposée*

Renommer le parcours de Master « Création-production en musiques actuelles » permettrait

- De préciser davantage dès le titre le sens entendu du terme « production » ;
- D'éviter le terme « critique » problématique – il demeurera dans certains enseignements ;
- De conserver l'expression distinctive « musiques actuelles », une spécificité de l'Unistra ;
- De garder un sigle similaire (« CPMA ») pour assurer la continuité.

La proposition de changement est approuvée par les enseignants du parcours (vacataires, issus de la filière musicale et exerçant les métiers ciblés par la formation), qui en confirment la pertinence.

### **2/ Pour le parcours de master « Environnements publics » deviendrait « **Design graphique et cultures visuelles** ».**

Le Master Design Environnements publics (anciennement « Design projet ») a fait l'objet d'une réflexion de fond, menée à partir de 2021 et qui s'est poursuivie jusqu'à la phase d'accréditation actuelle. Il s'agissait alors de :

- Spécialiser et mieux caractériser le parcours par rapport à l'offre nationale en design, en renforçant la place du design graphique et des cultures visuelles et en orientant le programme pédagogique autour d'un design « d'utilité publique ».
- Repenser la progression théorique et l'articulation entre recherche et projet de fin d'études ;
- Changer le rythme de l'année en plaçant le stage à un moment plus favorable ;
- Ouvrir un double cursus avec l'option communication graphique de la Hear ;
- Ramener le parcours à un volume d'heures équivalent à celui des autres formations de la Faculté ;
- Redonner de la cohérence à la mention en articulant ses deux parcours, qui ne présentaient jusqu'à présent aucun point commun ni aucune mutualisation.

Cependant, il a été constaté, lors du dernier conseil de perfectionnement, et au fur et à mesure des différents retours des publics (étudiants, enseignants aussi bien que personnels non-enseignants) que l'intitulé « Environnements publics » reste mal compris et est l'objet d'équivoques.

Il s'agit de donner à comprendre de manière plus directe l'orientation du programme et les métiers auxquels sont formés les étudiants, tout en affichant clairement l'ouverture aux cultures visuelles, encore renforcée par l'arrivée à la rentrée 2024 d'un nouvel enseignant-chercheur, aujourd'hui coresponsable du parcours.

Il s'agit aussi de mieux identifier le design graphique comme spécialisation de ce parcours au regard du design numérique qui caractérise le second parcours de la mention. Ces deux orientations étant aussi celles de la licence, les responsables espèrent faire gagner en cohérence l'ensemble de l'offre de formation en design à la Faculté des arts, à l'heure de la création du nouveau département « Design », qui ouvrira en janvier 2025.

### **3/ Pour la licence, le parcours « Design » deviendrait « **Design graphique et numérique** ».**

Dans le cadre de la préparation de l'accréditation actuelle, la nouvelle maquette du parcours design, entrée en vigueur à la rentrée de septembre 2024 a fait l'objet d'un travail de restructuration qui s'est notamment appuyé sur les points suivants :

- l'évolution rapide des métiers du design et la baisse des débouchés en matière de design produit, ainsi que la fin du modèle du « design global », dans le contexte de la crise industrielle et climatique,
- le manque de soutenabilité d'un parcours généraliste « design », nécessitant des moyens déraisonnables qui excèdent le potentiel de l'équipe,
- la nécessité de faire gagner le parcours design en lisibilité et en précision, dans le contexte d'une offre nationale où les parcours de niveau licence sont souvent thématisés,
- les orientations des étudiants qui, dans les matières optionnelles, choisissent depuis quelques années majoritairement le design graphique,
- les nouvelles orientations prises par les deux parcours de master du département autour du design graphique, du numérique et des media studies,

- l'évolution récente et à venir de l'équipe pédagogique, qui présente un bon potentiel de formation dans les domaines du design graphique et du numérique.

La structure de la maquette et les contenus pédagogiques ont été transformés pour répondre à ces constats, en réorientant les études autour de deux champs du design : le design graphique et le design numérique.

Cependant, l'intitulé du parcours – « Design » – n'a pas suivi le même chemin, si bien qu'il apparaît aujourd'hui en décalage avec le programme pédagogique et les débouchés offerts par le diplôme.

Pour cette raison, l'équipe souhaite faire évoluer le nom du parcours, en l'intitulant « Design graphique et numérique ».

Cette évolution permettra de mieux faire comprendre le parcours de formation aux publics extérieurs, d'afficher de manière explicite les métiers auxquels il destine les étudiants, de réduire les équivoques occasionnées par l'intitulé actuel, de favoriser des orientations plus précises à l'entrée et la sortie du parcours.

Validation par le conseil de la faculté des Arts le 3/10/2024.

#### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte les **demandedes de modification d'intitulés de parcours de la Faculté des Arts.**

#### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	21
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

#### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- Faculté des Arts

Fait à Strasbourg, le 23 octobre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau